

 <p>VILLE DE BERGERAC</p>	<p><b>Avis d'attribution</b> Procédure adaptée Accord-cadre de Travaux</p>	<p>AT 2024-12</p>
--	--	-------------------

Nom et adresse officiels de l'organisme acheteur : **Ville de Bergerac**

Correspondant : Service Commande Publique, 19 rue Neuve d'Argenson, 24100 Bergerac -

Tél. : 05 53 74 66 66 - Courriel : [commande-publique@bergerac.fr](mailto:commande-publique@bergerac.fr)

Site internet : <https://www.bergerac.fr> - Profil d'acheteur : <https://demat-ampa.fr>

**Objet de l'accord-cadre : Travaux non programmables d'aménagement des espaces publics et privés de la commune de Bergerac**

**Conditions particulières d'exécution de l'accord-cadre :** L'exécution de l'accord-cadre comporte une clause d'insertion par l'activité économique obligatoire.

**Type de procédure :** Procédure adaptée.

**Critères d'attribution :** *Offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération.*

- Valeur technique : 45 %
- Prix : 40 %
- Délai d'intervention : 15 %

L'accord-cadre est attribué dans les conditions suivantes :

La société **EUROVIA AQUITAINE**, Rue Louis Armand, 24100 BERGERAC, est déclarée attributaire de l'accord-cadre pour un montant annuel maximum de 1 200 000 € HT.

**Durée de l'accord-cadre :** 1 an à compter du 14 octobre 2024.

Le marché est reconductible tacitement 3 fois par période de 1 an, soit une durée maximale de 4 ans.

**Date d'attribution du marché :** Le 07 octobre 2024

**Voies et délais de recours :**

*Conformément à la réglementation, possibilité de contester les décisions prises dans le cadre de la présente consultation, en déposant auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux (9 rue Tastet, 33 000 Bordeaux – Tel : 05 56 99 38 00 – Courriel : [greffe.ta-bordeaux@juradm.fr](mailto:greffe.ta-bordeaux@juradm.fr)) :*

- soit un recours en référé contractuel après la signature du marché, dans les trente et un jours qui suivent la date publication de l'avis d'attribution du marché, conformément aux articles L. 551-13 à L. 551-23 du Code de justice administrative.
- soit un recours en contestation de la validité du contrat dans les deux mois qui suivent la publication de l'avis d'attribution.

**Date d'envoi du présent avis à la publication :** Le 8 octobre 2024

Les documents communicables du marché sont disponibles auprès du service Commande Publique : 05 53 74 65 81 – 05 53 74 67 81